



ASSOCIATION PHOCÉENNE DES SPORTS DE GLACE

Patinage Artistique – Danse sur Glace – Ballet sur Glace

N° d'inscription à la Préfecture des Bouches du Rhône : 3/15106

Nouveau n° : W133007320

1^{ère} COUPE RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MARSEILLE 16 ET 17 FEVRIER 2019



**PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND EST
12 BOULEVARD FERNAND BONNEFOY – 13010 MARSEILLE**

Siège social : APSG c/o Danielle PONCET, 50 Boulevard Notre Dame - 13006 MARSEILLE Téléphone : 04 91 54 20 91





MODALITÉS D'INSCRIPTION

LIEU :

Patinoire de Marseille – Palais Omnisports Marseille Grand Est
12 Boulevard Bonnefoy – 13010 Marseille

HORAIRES DE LA COMPETITION :

Samedi 16 février 2019, de 7h à 19h
Dimanche 17 février 2019, de 7h à 18h.

DATES LIMITES A RESPECTER :

Date limite d'inscription : 19 janvier 2019
Date limite de retour des contenus de programmes : 19 janvier 2019
Date limite de règlement : 19 janvier 2019

MAIL DE CONTACT : apsg.info@gmail.com

Le règlement des coupes régionales PACA est diffusé par la Commission de patinage artistique PACA en début de saison sur le site de la Ligue PACA :

<https://www.liguedessportsdeglace-paca.fr/>

Ce règlement est le seul valable pour les coupes régionales PACA. Il est recommandé de se connecter régulièrement pour veiller à la parution de toute mise à jour liée à des changements dans le règlement national.

Pour les catégories 8 à 11, le règlement régional suit le règlement national édicté dans le Book 2018/2019, merci de vous y reporter pour toutes questions.

Si vous vous interrogez sur la catégorie applicable à l'un de vos patineurs, le tableau appelé « schéma de progression pour la saison 2018/2019 » explique, en fonction des âges et des médailles la catégorie dont relève le patineur, merci de vous y reporter.

Siège social : APSG c/o Danielle PONCET, 50 Boulevard Notre Dame - 13006 MARSEILLE Téléphone : 04 91 54 20 91





ANNONCEMENT 1^{ère} COUPE RÉGIONALE MARSEILLE 16-17 FEVRIER 2019

Cette manifestation est une « Coupe Régionale » ouverte à toutes les catégories du règlement régional de patinage artistique PACA :

Catégories 1 à catégories Adultes ainsi qu'aux Adultes Etrangers, dans la mesure des places disponibles.

Nous vous rappelons que le découpage par âge des catégories a été défini par la Ligue PACA des Sports de glace pour une meilleure cohérence durant toute la saison :

- Les catégories 1 à 2 seront scindées en sous-catégories de -10 / + 10 ans
- Les catégories 3 à 5 seront scindées en sous-catégories de - 13 / + 13 ans.

Le juge arbitre décidera du découpage ou non en fonction de l'importance des effectifs durant la compétition.

Nous vous rappelons également que tous les patineurs sélectionnés au Championnat de Ligue l'année précédente à titre principal (pas les remplaçants) devront la saison suivante passer dans une catégorie supérieure sachant que :

- Dans les catégories à 8 sélectionnables au Championnat de Ligue, seuls les 5 premiers classés devront passer dans une catégorie supérieure.
- Dans les catégories à 5 sélectionnables au Championnat de Ligue, seuls les 3 premiers classés devront passer dans une catégorie supérieure.
- Tout club venant en infraction à cette règle s'exposerait à la disqualification du patineur concerné.

De la même manière, un patineur ne pourra en cours de saison descendre de catégorie, sauf à s'exposer à une disqualification.

La coupe fait partie du classement du TOP LIGUE pour TOUTES les catégories (sans aucune distinction). Le TOP LIGUE servira d'outils de qualification au Championnat de Ligue.

Des règlements explicatifs relatifs à ces challenges et au calcul des classements sont publiés sur le site internet de la ligue PACA.

Il est précisé que seuls les patineurs ayant effectués 2 compétitions régionales par an, quelle que soit la catégorie du patineur, pourront être classés en TOP LIGUE, et que la meilleure note réalisée sur la saison dans la catégorie la plus haute sera retenue pour la qualification au Championnat de Ligue.

Siège social : APSG c/o Danielle PONCET, 50 Boulevard Notre Dame - 13006 MARSEILLE Téléphone : 04 91 54 20 91





MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les patineurs devront avoir en leur possession :

- Leur licence FFSG « Compétition » en cours de validé,
- Leur carnet de médailles justifiant de leur entrée dans la catégorie,
- Leur CD portant leur nom, prénom, club et catégorie de passage sous format audio WAV uniquement. Tout autre format est à exclure, et l'impossibilité de passer la musique sur un autre format ne sera pas imputable au club organisateur.

Chaque patineur devra être présent 45 minutes avant le passage de sa catégorie.

ATTENTION : L'organisateur se réserve le droit de bénéficier de 30 minutes d'avance.

Nous rappelons aux clubs que les feuilles de contenu de programme devront être obligatoirement expédiées par mail ou par courrier à l'organisateur.

En l'absence de remise de feuille de contenu de programme, le coach du club n'aura que les 6 minutes d'échauffement pour la compléter et la remettre, à défaut le patineur ne pourra pas patiner, sans remboursement possible de l'inscription.

SESSION DE MEDAILLES

La Ligue PACA des Sports de Glace a déclaré à la CNSPA pour cette saison comme session de médailles, la compétition de Marseille, jusqu'à pré-bronze.

Siège social : APSG c/o Danielle PONCET, 50 Boulevard Notre Dame - 13006 MARSEILLE Téléphone : 04 91 54 20 91





INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse :

Patinoire de Marseille – Palais Omnisports Marseille Grand Est
12 Boulevard Bonnefoy – 13010 Marseille

Contacts :

Geneviève FOISSAC 06 11 04 62 19

Danièle PONCET 06 03 27 33 12

Mail : apsg.info@gmail.com

Site : <http://www.apsmarseille.fr>

ACCES

Voiture :

Depuis Lyon, Avignon, Martigues : A51 vers Marseille, par le tunnel Prado Carénage, sortie Capelette.
Depuis Nice, A50 vers Marseille, sortie Capelette.

Train :

Marseille Gare Saint Charles, métro Gare Saint Charles, ligne 1 direction La Fourragère, arrêt Castellane, puis bus n°18, arrêt Capelette La Poste.

HEBERGEMENTS

Hôtels proche de la patinoire :

HOTEL KYRIAD MARSEILLE RABATAU : 162 Bd Rabatau, 13010 Marseille – 04 91 80 31 00

IBIS PRADO : 6 rue de Cassis, 13008 Marseille 04 91 25 73 73

IBIS TIMONE : 107 Bd Sakakini, 13005 Marseille – 04 91 42 09 15

IBIS BUDGET : 35 Bd Rabatau, 13010 Marseille – 08 92 68 31 86

REGLEMENT

Le droit d'inscription est fixé à 36,00 € par patineur.

Les clubs doivent adresser les bulletins d'inscription joints, accompagnés du règlement :

- Par chèque, à l'ordre de l'APSG
- Par virement bancaire : RIB ci-après

Siège social : APSG c/o Danielle PONCET, 50 Boulevard Notre Dame - 13006 MARSEILLE Téléphone : 04 91 54 20 91



19/12/2018

RIB

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN



BNP PARIBAS

Cadre réservé au destinataire du RIB

Titulaire du compte
ASSOCIATION PHOCEENNE DES SPORTS DE GLACE

Domiciliation BNPPARB MARSEILLE CAPELE (00671)

RIB : 30004 00671 00006167229 73
IBAN : FR76 3000 4006 7100 0061 6722 973
BIC : BNPAFRPPXXX

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN



BNP PARIBAS

Siège social : APSG c/o Danielle PONCET, 50 Boulevard Notre Dame - 13006 MARSEILLE Téléphone : 04 91 54 20 91

